

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 27 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, 27 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17 présents : 13 votants : 13

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Serge PRAT, Laurent CHALAVON, Murielle VALLON, Isabelle SAVIOT, Wilfried JAILLET, Michelle LAYES-CADET, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Marie-Pierre LAURIER, Moussa GBANE,

Absents : Dominique VOSSIER, ,

Excusés : Gilles SARROTTE, Camille PARMENTIER

Secrétaire : Josiane MALLERY

SEANCE OUVERTE A 20h 35

Ajout de 1 point à l'ordre du jour à l'unanimité :

- Marché changement menuiseries du groupe scolaire

Approbation du conseil municipal du 14/09/2017 et du 23/10/2017 à l'unanimité.

1. DECOUPAGE ET DECLASSEMENT CURE

Le Maire rappelle que le 14 septembre 2017, le CM a validé la vente de la cure à Mr Bossuwe.

Afin de procéder aux actes de cette transaction, il est nécessaire :

- de procéder au déclassement du domaine public de ce bien communal.
- de détacher de la voirie communale une bande de terrain de 0,65 m sur 8 m attenante à la parcelle AB 113 pour dégager la commune de toute responsabilité sur l'utilisation des escaliers permettant d'accéder à la bâtisse.

Il est demandé au CM d'approuver le déclassement du domaine public et la cession de la bande de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ Le déclassement du domaine public de ce bien communal
- ❖ D'autoriser le détachement de la bande de terrain attenante à la parcelle AB113.

2. APPROBATION DU PACTE FINANCIER DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le code général des impôts, et notamment le VI et le 1°bis du V de son article L1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo en date du 5 juillet 2017 approuvant le pacte financier et fiscal,

Considérant le pacte financier et fiscal ainsi approuvé, le règlement des fonds de concours et les conditions de révision de l'attribution de compensation qui en découlent,

Considérant que la proposition de condition de révision de l'attribution de compensation s'inscrit en cohérence avec les rapports de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges puisqu'il n'affecte pas l'évaluation de ces dernières,

Considérant que le conseil communautaire a défini la « Solidarité territoriale » comme un des 5 piliers du projet de territoire déclinant ainsi un pacte financier et fiscal qui inclut le règlement de fonds de concours ainsi qu'une réflexion sur le partage du foncier bâti économique.

CM du 27/11/2017

Considérant que ce pacte retient l'ensemble des éléments discutés entre les communes et l'intercommunalité,

Mme LAYES-CADET souhaiterait avoir des bilans chiffrés précis pour pouvoir s'exprimer, notamment le budget de l'agglo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions, DECIDE :

- ❖ d'approuver le projet de pacte financier et fiscal qui acte notamment les relations financières entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres dans le cadre de la fusion,
- ❖ de retenir la condition de révision des attributions de compensation suivantes : minoration de l'attribution de compensation à compter de 2018 sur la base de 50% de la croissance du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties issues de l'augmentation physique des bases économiques en prenant en référence l'année 2016, ce prélèvement est limité à un équivalent taux de 10.55%, il induit une délibération conforme de notre commune sur ce principe,
- ❖ d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours.

3. MARCHE AMENAGEMENT ROUTE DE MONTOISON

Le Maire rappelle que le 18 mai 2017, le CM avait approuvé le projet d'aménagement de la route de Montoisson ainsi que son plan de financement.

Or, au cours de l'été, le bureau d'études SEDic en reprenant le dossier, s'est aperçu qu'il était possible de déplacer le giratoire pour intégrer la liaison avec la rue Saint-Jean. Il a donc modifié le projet avec l'aval des services de la Direction des Routes Départementales. Dans le cadre de cette modification, il a été supprimé entre autres le rabotement de la chaussée entre la zone commerciale et l'ancienne boulangerie entraînant une économie conséquente le coût du projet étant ramené à 281 378€ HT au lieu des 349 705€ votés précédemment.

Au regard de ce montant, le bureau d'études a lancé la procédure adaptée pour l'attribution de ce marché. Quatre entreprises ont répondu à la consultation.

Le bureau d'études, conformément à sa mission, a analysé ces offres selon trois critères et trois coefficients :

- Valeur technique 45%
- Prix des prestations 35%
- Délai d'exécution 20%

Il nous propose de retenir la société TP Réalisation/ Oboussier TP pour un total hors taxe après vérification de 210 150,90€.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de la société TP Réalisation / Oboussier TP
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

M. CHALAVON pense que les critères de sélection ne sont pas forcément les bons.

M. JAILLET reprend les chiffres en les détaillant :

Travaux :	210 150.90 €	
Maitrise d'œuvre :	26 000.00 €	
Coordinateur SPS :	2 500.00 €	
Publication :	1 200.00 €	
Divers :	3 000.00 €	
TOTAL HT	242 850.90 €	Soit TTC : 291 420.90 €

Le Maire précise qu'il s'agit de délibérer sur l'attribution du marché à une société et non sur l'opération d'ensemble ayant déjà fait l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le choix de la société TP Réalisation / Oboussier TP
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

4. CONVENTION SERVITUDE AVEC ENEDIS

Le Maire explique que dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque des 3 Fonds, la production d'énergie sera raccordée au réseau électrique d'Upie. En conséquence les travaux nécessaires au raccordement doivent emprunter, en réseau souterrain, les parcelles communales suivantes :

ZW171, ZW66, ZS56, ZS80, ZS55

Enedis propose la signature d'une convention de servitudes. Le maire propose au conseil d'approuver cette servitude de passage et de l'autoriser à signer les documents s'y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ d'approuver la servitude de passage sur les parcelles communales citées ci-dessus
- ❖ d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférant.

5. MARCHE CHANGEMENT MENUISERIES GROUPE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que la garantie décennale avait été engagée auprès de la SMACL afin de régler les différents désordres constatés au groupe scolaire depuis dix ans.

La Smacl après l'avis de l'expert avait constitué deux dossiers, un pour les fuites en toiture et un autre pour les menuiseries extérieures façade nord.

Pour ce dernier, un montant de 109 000€ a été attribué. Ce montant vient s'ajouter aux 20 000€ attribués au titre des travaux d'embellissement non réalisés à ce jour mais fléchés au niveau du budget 2017. La prise en charge globale de ce désordre par la Smacl s'élève donc à 129 000€.

Au regard de ce montant et vu la difficulté technique du dossier, il a été décidé de contacter un bureau d'études pour lancer une procédure adaptée à ce marché public.

La SARL Bernard Mangano a été retenue. Le devis estimatif pour le changement complet des menuiseries et des travaux intérieurs de remise en état s'élève à 89 233 € HT soit 107 079,60€ TTC.

Le coût des honoraires s'élevant à 7392€ TTC le coût final du projet s'élèvera à 114 471,60€TTC.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet de renouvellement des menuiseries extérieures du groupe scolaire
- D'autoriser le Maire à réaliser ce projet avec la contribution du bureau d'études SARL Bernard Mangano

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ D'approuver ce projet de renouvellement des menuiseries extérieures du groupe scolaire
- ❖ D'autoriser le Maire à réaliser ce projet avec la contribution du bureau d'études SARL Bernard Mangano

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Litige Soubeyrand**

- **Zone 5 -1AUo : visite de 3 sites par les élus. Rencontre de VRH le 30 novembre.**
- **Compteur linky : présentation de l'arrêté du maire de valence***
- **Décharge sauvage à Miery**

SEANCE LEVEE A 22H45

Le Secrétaire,
Josiane MALLERY

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI